

# Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence

École : **Armand-Corbeil**

Année scolaire : **2014-2015**



**Pour un milieu**  
**sain et sécuritaire**

# Rappel des préoccupations identifiées pour l'année scolaire

## Au regard des manifestations de violence (basé sur l'analyse (portrait) de l'école)

- Intimidation
- Violence verbale
- Vandalisme
- Comportements autodestructeurs

## Au regard du facteur de protection de l'école le moins présent (basé sur l'analyse (portrait) de l'école)

- Implication et collaboration avec les partenaires de la communauté

## Quels moyens ont été mis en place dans le but de travailler sur les préoccupations identifiées

- Formation aux membres du personnel
- Ateliers en classe afin de s'assurer que les élèves comprennent la distinction entre violence, intimidation, conflits, etc.
- Programme de résolution de conflits (pairs aidants)
- Engagement de l'école face à la violence et l'intimidation (par exemple signature de la déclaration d'engagement)
- Rencontres régulières du comité Sain et Sécuritaire
- Code de vie cohérent et son application bien comprise par les membres du personnel
- Plan de lutte de l'école envoyé aux parents
- Documentation sur la violence et l'intimidation distribuée aux parents
- Travail avec les partenaires de la communauté en lien avec les thématiques de violence, intimidation, cyberintimidation.
- Ateliers sur la gestion de la colère et les habiletés sociales

## L'impact des moyens mis en place

Augmentation du nombre d'actes de violence ou d'intimidation dénoncés ou répertoriés

- Le nombre de dénonciation d'actes de violence et d'intimidation est en hausse. (source GPI)
- Le nombre d'appels relatif à des situations d'intimidation et de violence de la part de parents est en hausse. (source TES)

L'augmentation du nombre de signalements est attribuable entre autres à une meilleure circulation de l'information, à une collecte de données mieux structurée et à une meilleure connaissance des ressources et des recours en matière de violence et d'intimidation.

Collaboration entre les partenaires de la communauté

- Plusieurs ateliers ont été donnés en classe par différents organismes de la région.
- La coordination entre les différents acteurs (école et organisme) s'est bien déroulée.

## Recommandations et commentaires

- L'implication des élèves par la voie du conseil étudiant serait souhaitable.
- La cyberintimidation et la manifestation de la violence dans les médias sociaux sont des problématiques préoccupantes qui peuvent avoir des conséquences sur la vie de l'école et sur lesquelles il est important d'agir.
- Les comportements autodestructeurs tels que l'automutilation sont préoccupants et doivent être l'objet d'un suivi particulier de la part de des intervenants puisqu'ils constituent une forme de violence qu'une personne s'inflige elle-même et qui a des répercussions sur son entourage.
- Le travail de consignation des actes de violence et d'intimidation est important. Il faut sensibiliser régulièrement le personnel sur l'importance de la consignation et de la confidentialité du processus.
- L'implication des parents autre que celle de la transmission des informations est souhaitable.
- Les rencontres du comité sain et sécuritaire pourraient être plus fréquentes surtout en première moitié d'année scolaire.
- Une activité en lien avec le civisme qui touche tous les élèves devrait être mise sur pied.

## Violence

Toute manifestation de force (de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Source : LIP, art. 13,1.1

## L'intimidation est une forme de violence

Lorsqu'une personne pose des gestes de violence envers une autre, (par exemple : pousser, traiter de noms, insulter, etc.) et que les quatre critères suivants sont présents, il s'agit d'intimidation.

- 1) Il doit y avoir des gestes négatifs répétitifs et constants contre la victime.
- 2) Il doit y avoir un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.
- 3) Il doit y avoir une différence dans les émotions ressenties par l'intimidateur et par la victime.
- 4) Il doit y avoir une intention ou non de faire du tort.

Source : Adapté de *L'Intimidation* par W.Voors, 2003

## Ressources :

Site web « Pour un milieu sain et sécuritaire » : <http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca>

Brochure « L'intimidation c'est de la violence, des pistes pour les parents » :  
<http://www.csaffluents.qc.ca/spip.php?article904>